

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 3 août 2015

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 3 août 2015 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 33.

Sont présents: Madame Mireille Brûlé
 Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Claude Bourassa
 Denis Bergeron
 Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

147-2015 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

148-2015 Adoption du procès-verbal du lundi 6 juillet 2015.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juillet 2015 soit accepté tel que présenté.

149-2015 Adoption du procès-verbal du mercredi 15 juillet 2015.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Mireille Brûlé que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du mercredi 15 juillet 2015 soit accepté tel que présenté.

150-2015 Les Comptes.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que les comptes soient acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

151-2015 Demande de dérogation mineure du 40, chemin Luneau, madame Carole Tourigny, hauteur des murs de garage.

ATTENDU QUE madame Carole Tourigny est propriétaire du 40, Chemin Luneau, lot 765-88 (5 181 615) du cadastre du Canton de Bulstrode, zone 37 Rad (8 Ra RCI);

ATTENDU QUE la propriétaire a déposé une demande de permis pour la construction d'un garage plus haut que la norme permise, soit 3,05 mètres (10') par l'entremise de monsieur Denis Dubé;

ATTENDU QUE la hauteur permise d'un bâtiment accessoire est de 2,44 mètres (8');

ATTENDU QU'étant donné la hauteur des véhicules des demandeurs et de l'utilisation qu'ils en font, il est nécessaire d'avoir une porte de 2,44 mètres (8') ce qui nécessite des murs intérieur de 3,05 mètres (10') pour l'installation de la porte;

ATTENDU QUE dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme de la municipalité, le Comité d'urbanisme a fait une recommandation pour que les murs de garage soit à une hauteur de 3,30 mètres (10') pour les garages en zone résidentielle;

- 151-2015 Demande de dérogation mineure du 40, chemin Luneau, madame Carole Tourigny, hauteur des murs de garage. (suite)
- ATTENDU QUE** le garage ne pourra être dans la marge de recul avant donc le garage devra être égale ou en arrière de la maison;
- ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise madame Carole Tourigny pour l'installation d'un garage dont les murs seront d'une hauteur de 3,05 mètres (10'), celui-ci sera égal à la maison ou en arrière de celle-ci. Le Conseil autorise la demande pour les raisons précitées.
- 152-2015 Autorisation dépenses pour le nettoyage fossé route de la Rivière Noire.
- Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise les dépenses relatives au nettoyage des fossés longeant une partie de la route de la Rivière-Noire du côté du développement selon l'estimé de Monsieur Yvon Pellerin pour un montant maximum de 6 000 \$.
- 153-2015 Contribution pour la statue Odélide Désilets.
- ATTENDU QU'**en 1880 est survenu le décès tragique d'Odélide Désilets dans le rang Landry, soit l'agression et l'assassinat. Cet évènement dramatique fait partie de l'histoire de la Municipalité de Saint-Valère;
- ATTENDU QU'**une statue a été érigée par un membre de la famille en 1959, en son honneur;
- ATTENDU QUE** l'âge avancé du dernier descendant de la défunte et étant rendu trop âgé a fait un don à la fabrique de ladite statue;
- ATTENDU QUE** cette statue doit être réparée;
- ATTENDU QUE** la Municipalité contribue pour l'histoire et la valeur patrimoniale;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise un montant de 1 000 \$ pour contribuer à la restauration de la statue de Sainte-Anne à la mémoire du décès tragique de madame Odélide Désilets.
- 154-2015 Paiement quote-part Incendie Victoriaville.
- Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise le paiement quote-part du service d'incendie de la Ville de Victoriaville pour l'année 2015 ainsi qu'un ajustement en 2014, au montant de 55 879 \$.
- 155-2015 Demande de chenil pour le 594, route 161 de madame Noëlline Daraïche.
- ATTENDU QUE** madame Noëlline Daraïche a demandé au Conseil une demande pour l'exploitation d'un chenil pour 5 chiens de races, soit Pug (carlin), Teckel, Pinscher, Shih Tzu ainsi que Labrador;
- ATTENDU QUE** madame Noëlline Daraïche a établi son chenil au 594, route 161 sur le lot 750-P. du Canton de Bulstrode;
- ATTENDU QUE** la Municipalité a délégué sa compétence à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

155-2015

Demande de chenil pour le 594, route 161 de madame Noëlline Daraïche. (suite)

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, madame Daraïche devra se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi que règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour 5 chiens pour l'année 2015 à madame Noëlline Daraïche et ce, aux conditions suivantes:

QUE madame Daraïche devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont elle est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE madame Daraïche devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE madame Daraïche devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la Municipalité et de la SPAA, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, madame Daraïche, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par madame Daraïche de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

156-2015

Autorisation deuxième application calcium.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise les représentants de la voirie après vérification à faire si nécessaire l'application d'une deuxième couche de calcium liquide sur les routes non-pavées.

157-2015

Autoriser la signature et du dépôt du calendrier de conservation des archives par le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QUE tout organisme public doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et chacune de ses modifications ;

EN CONSÉQUENCE est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yannick Trépanier d'autoriser monsieur Jocelyn Jutras à signer le calendrier de conservation et chacune de ses modifications et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valère.

158-2015

Demande de permission installation UV fosse septique.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil met à l'étude la demande d'installation de système tertiaire sur le territoire de la Municipalité. Ledit système exige d'être autorisé par règlement municipal puisque la responsabilité de ce système repose sur la Municipalité. Les propriétés qui doivent se rendre conforme et que ce système serait leur dernier recours bénéficient d'un délai supplémentaire jusqu'à la prise de décision du Conseil municipal sur ce sujet.

159-2015

Demande de chenil pour le 746, route 161 de madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau.

ATTENDU QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau ont demandé au Conseil une demande pour l'exploitation de 35 chiens de traineau de races Husky Sibérien;

ATTENDU QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau ont établi leur chenil au 746, route 161 sur le lot 757-P. du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau devront se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi que règlement provincial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2015 à madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau et ce, aux conditions suivantes:

QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau devront se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau devront faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau devront se conformer à toute nouvelle réglementation de la Municipalité et de la SPAA et provincial, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau, devront régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par madame Joséane Turgeon et monsieur Alexandre Corriveau de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

160-2015

Demande de chenil pour le 250, route 161 de monsieur Stéphane Chamard.

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Chamard a demandé au Conseil une demande pour l'exploitation d'un chenil pour 10 chiens de races, soit Bouvier Bernois, Golden Doodle, Shih Tzu, Bichon Maltais, Yorkshire, Morkie;

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Chamard a établi son chenil au 250 route 161 sur le lot 740-P. du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, monsieur Chamard devra se conformer aux règlements de la Municipalité et de la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi que règlement provincial;

160-2015

Demande de chenil pour le 250, route 161 de monsieur Stéphane Chamard. (suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour 10 chiens pour l'année 2015 à monsieur Chamard et ce, aux conditions suivantes:

QUE monsieur Chamard devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE monsieur Chamard devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE monsieur Chamard devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la Municipalité et de la SPAA et provincial, le cas échéant;

QU'à la suite d'une plainte, monsieur Chamard, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par monsieur Chamard de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

161-2015

Autorisation dépenses de voirie rang 10.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise les dépenses pour la réparation d'une partie du rang 10 soit la pose de membranes, le nettoyage des fossés ainsi que le rechargement de pierre pour un montant estimé de 104 000 \$.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

150-2015, 152-2015, 153-2015, 154-2015, 156-2015, 161-2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^{ième} jour du mois d'août deux mil quinze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

162-2014

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 33 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier